

Complice Perspectives

Juillet 2025

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance.

Ce produit est une alternative à un placement dynamique de type « actions ».

- **Émetteur et Garant de la formule** : Titre de créance complexe émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français, offrant une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans et 7 jours, hors cas de remboursement anticipé automatique.
- **Éligibilité** : Uniquement accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie Complice Vie assurés par Cardif Assurance-Vie. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- **Code ISIN** : FR4CIBFS3682

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 2 JUIN AU 31 JUILLET 2025

L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.



matmut 
PATRIMOINE

Placement financier destiné à des clients non professionnels

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ RÉDIGÉ PAR L'ASSUREUR.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

(2) Notations de crédit au 06/05/2025 : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé à l'indice Solactive Souveraineté Européenne 20 Décrément 5% (Code ISIN : DE000SL0K617), ci-après « l'Indice ». Le remboursement du produit « Complice Perspectives Juillet 2025 » est conditionné à l'évolution de l'Indice. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5,00% par an. À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice. À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, afin de bénéficier d'un remboursement du capital si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 7,51%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6,43%).

Points Clés :

- **Un objectif de coupon semestriel de 3,70%⁽²⁾** si à une Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des semestres 2 à 19**, si à une Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (voir tableau détaillant ce mécanisme en page 5).
- Un remboursement du capital⁽²⁾ à l'échéance si l'Indice clôture à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ à un niveau supérieur ou égal à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **Un risque de perte partielle ou totale en capital** si l'Indice clôture à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.

Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement à 1 000 euros le 31/07/2025 et une détention jusqu'à l'échéance ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure.

De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les Taux de Rendement Annuel nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite PERin pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Complice Perspectives Juillet 2025 », soit 1 000 euros. Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des semestres 1 à 20, à la Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un coupon conditionnel de 3,70% au titre du semestre.
- À l'issue des semestres 2 à 19, à la Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 3,70% au titre du semestre.
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, pouvant être totale dans le cas où l'Indice clôture à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ et que le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 2 semestres à 20 semestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,51%⁽²⁾, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net de 6,43%⁽³⁾).
- L'Indice Solactive® Souveraineté Européenne 20 Décrément 5% est calculé en réinvestissant les dividendes net détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5,00% par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Le rendement du support « Complice Perspectives Juillet 2025 » à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour du seuil de 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾.
- Dans un contexte de marché fortement baissier, aucun coupon ne sera versé.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

FACTEURS DE RISQUES

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

- **Risque de perte en capital à l'échéance** : En l'absence d'un remboursement anticipé, l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance, en fonction du niveau de l'Indice à l'échéance. Les titres ne comportent donc pas de garantie en capital à l'échéance. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital est totale.
- **Risque de perte en capital en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou de la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt. L'investisseur accepte de limiter ses gains.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction du niveau de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité de l'Indice, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risque lié à l'inflation** : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.
- **Risque de réinvestissement** : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

- À l'issue des semestres 1 à 20, à la Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, si l'Indice clôture à un niveau **supérieur ou égal à 80%** de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de versement du coupon conditionnel⁽²⁾ :

Un coupon de 3,70% au titre de ce semestre

- Sinon le produit ne verse pas de coupon.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

- À l'issue des semestres 2 à 19, à la Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :



Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 7,51%,
correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 6,43%

- Sinon le produit continue.

SEUILS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Semestre	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Seuils de Remboursement Anticipé	100%	98,8889%	97,7778%	96,6667%	95,5556%	94,4445%	93,3334%	92,2223%	91,1112%

Semestre	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Seuils de Remboursement Anticipé	90,0001%	88,8890%	87,7779%	86,6668%	85,5557%	84,4446%	83,3335%	82,2224%	81,1113%

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe une dernière fois le niveau de clôture de l'Indice.

CAS DÉFAVORABLE :

- Si l'Indice clôture à un niveau **inférieur à 60%** de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 07/08/2035 :

La valeur finale⁽³⁾ de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital

*Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ inférieur ou égal à 3,78%, correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ inférieur ou égal à 2,74% dans le cas où
tous les coupons ont été versés précédemment.*

CAS MÉDIAN :

- Sinon, si l'Indice clôture à un niveau **inférieur à 80%** de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ mais **supérieur ou égal à 60%** de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 07/08/2035 :

Le capital initial

*Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ compris entre 0,00% et 7,24%, correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ compris entre -1,00% et 6,17% en
fonction du nombre de coupons versés précédemment.*

CAS FAVORABLE :

- Sinon, si l'Indice clôture à un niveau **supérieur ou égal à 80%**, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 07/08/2035 :

Le capital initial	+	Le coupon de 3,70% au titre du semestre
---------------------------	----------	--

*Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ compris entre 0,36% et 7,51%, correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ compris entre -0,64% et 6,43% en
fonction du nombre de coupons versés précédemment.*

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

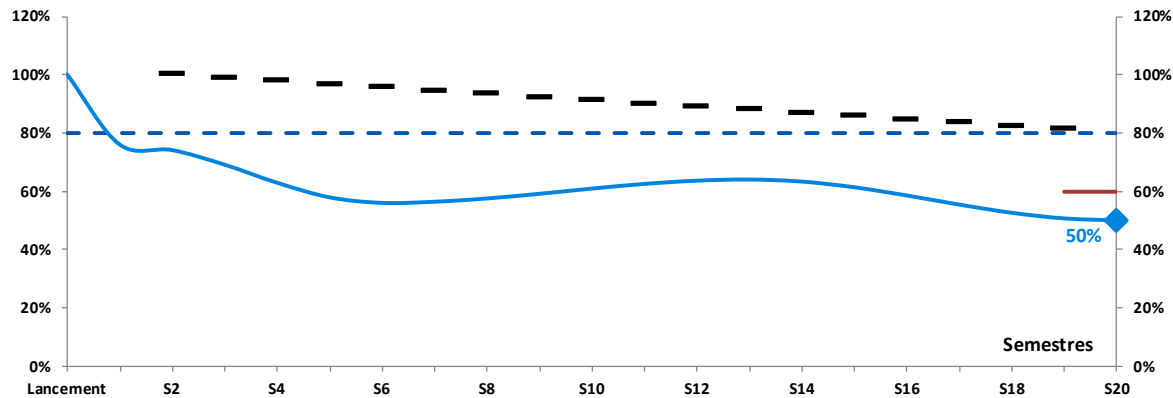
(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) La valeur finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

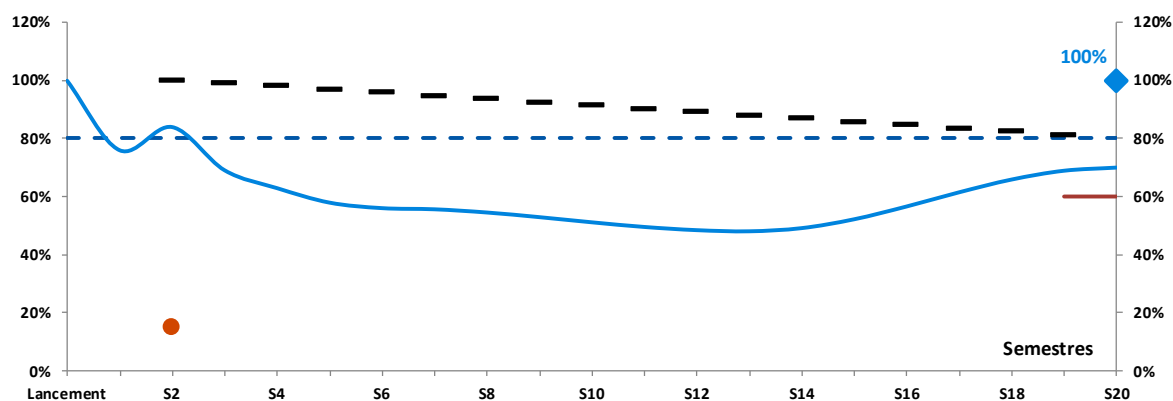
(4) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

ILLUSTRATIONS

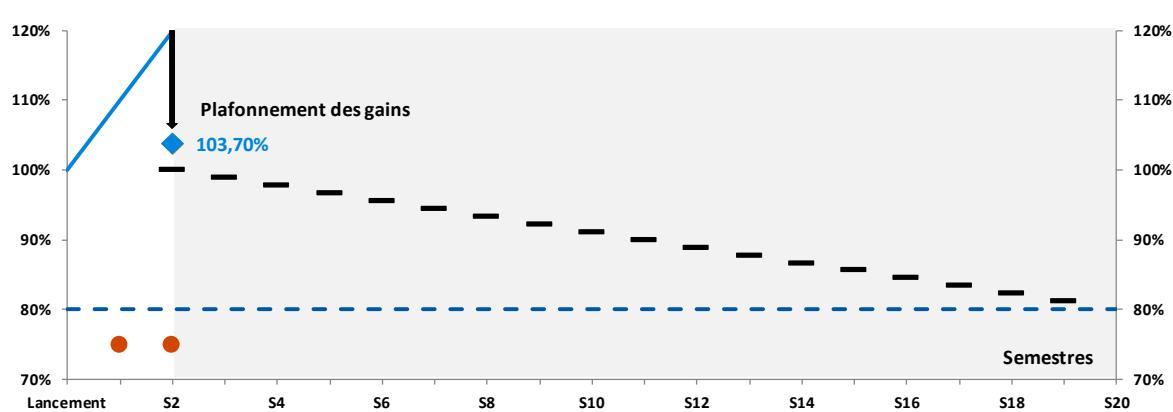
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché haussier à court terme



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé

Seuil de versement du coupon conditionnel (80% de son niveau initial)

Seuil de perte en capital à l'échéance (60% de son niveau initial)

Évolution de l'Indice
- Versement du coupon conditionnel

Plafonnement des gains

Valeur de remboursement

Fin de vie du produit

ILLUSTRATIONS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- À chaque Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, du semestre 1 à 19, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon n'est perçu.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 50% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la valeur finale⁽³⁾ de l'Indice.**
- Remboursement à l'échéance : 50% du capital initial (perte en capital). Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est de -6,68%, similaire à un investissement direct dans l'Indice, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -7,61%. **Dans le cas défavorable où l'Indice clôture à un niveau inférieur à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ à la date de Constatation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN : marché faiblement baissier à long terme

- À la deuxième Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors un coupon de 3,70%.**
- À chaque Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, du semestre 3 à 19, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon n'est perçu.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à 70% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur reçoit⁽²⁾ l'intégralité du capital initial.
- Remboursement à l'échéance : 100% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est de 0,38%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -0,63% contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de -3,50% pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché haussier à court terme

- À la Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, au semestre 1, l'Indice clôture à un niveau supérieur à 80% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors un coupon de 3,70%.**
- À la deuxième Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à 120% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit au-dessus du Seuil de Remboursement Anticipé. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial majoré d'un coupon de 3,70% au titre de ce semestre.**
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'issue du deuxième semestre 103,70% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est de 7,38%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 6,31% contre un Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ de 19,59% pour un investissement direct dans l'Indice **du fait du plafonnement des gains.**

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) La valeur finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

(4) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

DESCRIPTION

L'Indice Solactive® Souveraineté Européenne 20 Décrément 5% est un indice de marché actions créé, calculé et publié par Solactive depuis le 15/04/2024. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5,00% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.

Cet indice est composé de 20 entreprises de la zone Euro provenant des secteurs permettant d'améliorer l'indépendance européenne (alimentation, industrie, énergie, numérique, technologies, santé et défense). La composition est fixe et les actions sont équipondérées à chaque date de rebalancement trimestrielle.

Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par les composantes de l'indice est en moyenne de 2,43% par an depuis les 6 dernières années.

Plus d'informations relatives à l'Indice Solactive® Souveraineté Européenne 20 Décrément 5% sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SL0K617&lang=fr>.

ÉVOLUTION (SIMULÉE JUSQU'AU 15/04/2024 ET RÉELLE ENSUITE) ET PERFORMANCE DE L'INDICE⁽¹⁾

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. L'Indice Solactive® Souveraineté Européenne 20 Décrément 5% a été lancé le 15/04/2024. Toutes les données précédant le 15/04/2024 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

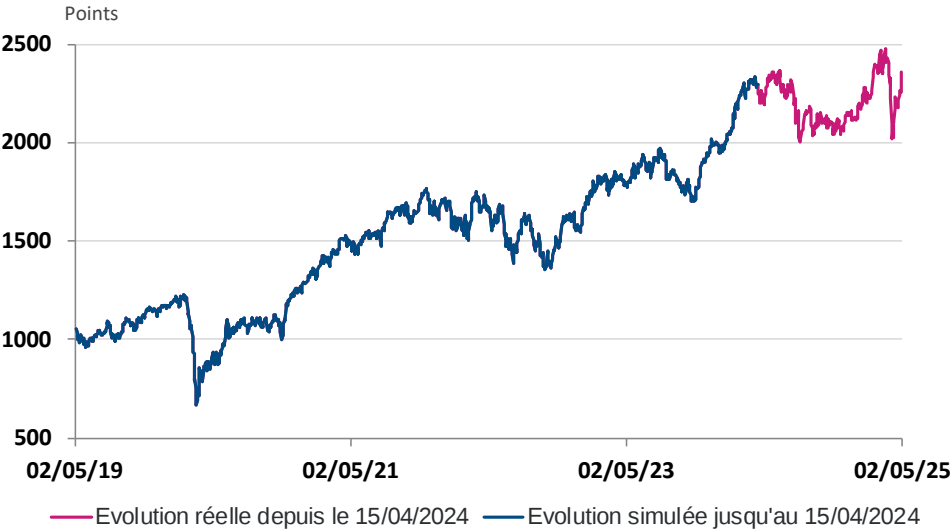


Tableau des performances cumulées	1 an	3 ans	6 ans
Indice Solactive® Souveraineté Européenne 20 Décrément 5% (évolution simulée jusqu'au 15/04/2024, et réelle ensuite)	7,78%	43,44%	124,63%

⁽¹⁾Sources : Crédit Agricole CIB et Bloomberg, au 02/05/2025.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Émetteur ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance (le remboursement à l'échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement)
Éligibilité	Uniquement accessible dans le cadre des contrats d'assurance-vie Complice Vie assurés par Cardif Assurance-Vie
Émetteur et garant de la formule	Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français Garant de la formule : Crédit Agricole CIB : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 06/05/2025, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Code ISIN	FR4CIBFS3682
Devise	EUR
Montant de l'émission	30 000 000 EUR
Prix d'émission	100%
Valeur nominale	1 000 EUR
Horizon de placement	10 ans et 7 jours (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
Sous-jacent	Indice Solactive® Souveraineté Européenne 20 Décrément 5% (Code Bloomberg : SOES20D5 Index)
Période de commercialisation	Du 02/06/2025 au 31/07/2025. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
Date d'émission	02/06/2025
Date de constatation initiale	31/07/2025
Dates de constatation semestrielle	02/02/2026 ; 31/07/2026 ; 01/02/2027 ; 02/08/2027 ; 31/01/2028 ; 31/07/2028 ; 31/01/2029 ; 31/07/2029 ; 31/01/2030 ; 31/07/2030 ; 31/01/2031 ; 31/07/2031 ; 02/02/2032 ; 02/08/2032 ; 31/01/2033 ; 01/08/2033 ; 31/01/2034 ; 31/07/2034 ; 31/01/2035 ; 31/07/2035
Dates de versement du coupon conditionnel	09/02/2026 ; 07/08/2026 ; 08/02/2027 ; 09/08/2027 ; 07/02/2028 ; 07/08/2028 ; 07/02/2029 ; 07/08/2029 ; 07/02/2030 ; 07/08/2030 ; 07/02/2031 ; 07/08/2031 ; 09/02/2032 ; 09/08/2032 ; 07/02/2033 ; 08/08/2033 ; 07/02/2034 ; 07/08/2034 ; 07/02/2035 ; 07/08/2035
Dates de remboursement anticipé	07/08/2026 ; 08/02/2027 ; 09/08/2027 ; 07/02/2028 ; 07/08/2028 ; 07/02/2029 ; 07/08/2029 ; 07/02/2030 ; 07/08/2030 ; 07/02/2031 ; 07/08/2031 ; 09/02/2032 ; 09/08/2032 ; 07/02/2033 ; 08/08/2033 ; 07/02/2034 ; 07/08/2034 ; 07/02/2035
Date de constatation finale	31/07/2035
Date d'échéance	07/08/2035
Place de cotation	Bourse d'Euronext Paris
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%
Double valorisation	Tous les quinze jours par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)
Commissions de distribution	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération d'avance allant jusqu'à 0,60% par an du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé)
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
Agent de calcul	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt

AVERTISSEMENT

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 11 juillet 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram> et sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.luxse.com. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=306e3500-9836-44cb-95ee-7ce69b754798>

Conditions Définitives : <https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR4CIBFS3682.pdf>

Document d'Information Clé : www.documentation.ca-cib.com/Document/Search

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'Émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation : Le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'Assurance-Vie Complice Vie, produit d'Assurance-Vie distribué par Matmut Patrimoine et assuré par Cardif Assurance-Vie sous la marque commerciale AEP - Assurance Epargne Pension, de retraite PERin ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé. Les Contrats d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Compatibilité d'investissement :** Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique. **Restrictions**

générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Agrément / Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France. **Avertissement sur l'Indice :** L'instrument financier n'est pas parrainé, promu, vendu ou soutenu d'une autre manière par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de commerce indicelle ou du prix indicel à tout moment ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en œuvre pour que l'indice soit calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est pas tenue de signaler des erreurs dans l'indice à des tiers, notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni l'octroi d'une licence d'utilisation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice aux fins de l'utilisation de l'instrument financier ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans cet instrument financier ni ne constituent en aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG.

Matmut Patrimoine - Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 550 000 € entièrement libéré - Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen - 532 932 290 RCS Rouen. ORIAS N°12068550 (www.orias.fr) - Conseiller en Investissements Financiers, membre de la CNCEF Patrimoine, chambre agréée par l'AMF, Intermédiaire en Opérations de Banque et de Services de Paiement (mandataire exclusif et mandataire d'intermédiaire), Intermédiaire en assurances, Carte professionnelle n° CPI 7501 2018 000 036 147 activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce - CCI de Rouen - Ne peut percevoir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.